



Le Maire
Aux
Forces Vives de Guinée

Objet : Lettre réponse

Messieurs,

Comme suite à votre correspondance référencée N°006/FVG/2023 en date du **06 Mars 2023** relative à l'organisation d'une marche prévue le **Jeudi 09 Mars 2023** sur l'itinéraire suivant :

- Point de regroupement et de départ, Rondpoint de la tannerie ;
- Point d'arrivé et meeting, l'esplanade du Palais du peuple Tombo.

Cependant, je tiens à vous rappeler que les mesures administratives interdisant les marches notamment celles contenues dans les communiqués N°0012/CNRD/2022 du 13 Mai 2022 et N°0015/CNRD/2022 du 31 Mai 2022 du Comité National du Rassemblement pour le Développement restent toujours en vigueur.

En conséquence, une telle manifestation ne peut être autorisée dans la Commune de Matoto.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'accepter **Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.

Conakry le 06 Mars 2023


[Signature] 06/03/23
Mamadouba Tos CAMARA

